

## AVENANT N°2 – ULTIMATE CUP

### Avenant règlement général vitesse :

- **Article 15, TRANSPONDEUR :** Le transpondeur sera obligatoire pour tout le monde dès les essais libres.
- **Article 19, QUALIFICATION :** 1 qualification par course. La qualification 1 servira pour le placement sur la grille en course 1, la qualification 2, pour le placement de la course 2. La participation aux qualifications est obligatoire. 1 point sera attribué pour la pole position de chaque qualification. 1 point par manche sera également attribué pour le meilleur tour en course. Le jury avec l'accord de la direction de course se réserve le droit d'utiliser les chronos réalisés par les pilotes, à compter des premiers essais libres.
- **Article 21, PROCEDURE DE DEPART :** La procédure de départ utilisée sera simplifiée, conformément aux règles générales de la C.N.V (départ type GP à 3 pilotes par ligne).

**Un coureur ayant effectué un départ anticipé sera pénalisé par 10 secondes de pénalité.**

- **Article 27, ATTRIBUTION DES POINTS :** pour être classé, il faut faire 75% de la distance parcourue par le premier et passer la ligne d'arrivée au plus tard 5mn après le damier si la course est arrêtée avant que 66% du nombre de tours prévu soit effectué (mais plus de 3 tours), la course repart avec une nouvelle grille et un classement au cumul. Si la course est arrêtée après que 66% du nombre de tours prévu soit effectué, dans ce cas cela ne repart pas.

### Avenant technique :

- **Article 16, RESERVOIR DE CARBURANT :** la mousse de réservoir de type EXPLOSAFE est recommandé, et non obligatoire.

Fait à Paris, le 23 mai 2018

